

AR Prefecture

016-211601380-20250623-DCM_202506_06-DE
Reçu le 24/06/2025
Publié le 24/06/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice: 26 - présents: 18 - votants: 23 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 23 juin 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/06/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, CHAUVEAU, AUDRA, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, GOMES DA COSTA, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. DAVIAUX, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

MM. FREMINET, LABROUSSE, MORIN, MOUHICA, NICOLAS, Mmes BEL, LAINÉ, DIABY

POUVOIRS : De Mme BEL à Mme CHEMINADE
De Mme LAINÉ à Mme VASLIN
De M. MOUHICA à M. SOGUEL
De M. NICOLAS à M. CHAUVAUD
De Mme DIABY à Mme JUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine CHAUVEAU

Délibération : 2025-06-06

Finances – Acceptation de don

Rapporteur : Hélène GINGAST

Par courrier en date du 17 mai 2025, l'association Tennis Club Fléac informe la Commune de sa volonté de lui faire don de la somme de 10 000 €.

Ce don est grevé de conditions :

- La réfection complète des courts n°2 et n°3 ;
- Le resurfaçage du court n°1 ;
- L'aménagement des abords des terrains, incluant notamment l'amélioration de l'accessibilité.

AR Prefecture

016-211601380-20250623-DCM_202506_06-DE
Reçu le 24/06/2025
Publié le 24/06/2025

Ce don apparaît comme une réelle opportunité pour la Commune d'alléger la charge financière d'un projet validé au Budget principal 2025 de la Commune (opération 333).

Les terrains concernés, mis à disposition de l'association pour son activité, sont également ouverts au public, en dehors des créneaux d'utilisation par le club.

L'article L.2242-1 du CGCT stipule que « le Conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE :

- D'ACCEPTER le don de l'association sous conditions
- D'AFFECTER le don à la réalisation de l'opération 333 consistant en la rénovation des terrains de tennis.

Fait et délibéré à FLEAC, le 23 juin 2025

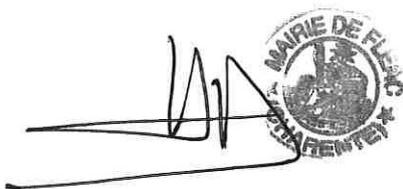
Pour copie conforme,
Le Maire,
Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

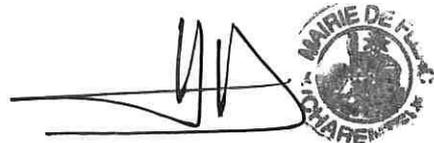
Transmission à la préfecture le : 24 JUIN 2025

Réception du : 24 JUIN 2025

Mise en ligne le : 24 JUIN 2025



Signature and official stamp of the Mayor of Fleac.



Signature and official stamp of the Mayor of Fleac.